

Yoka Go Profilés



Le Yoka Go, une toute autre dimension. Ce concept innovant combine la structure solide et isolée d'un profilé, avec la construction compacte et les éléments pratiques d'un camper van. Grâce à une porte de cellule de 115 centimètres de large, un immense hayon et des rails d'arrimage au sol et sur les parois, le Yoka Go offre des fiables possibilités de sécurisation pour tous les types d'équipements sportifs. Le Yoka Go est le compagnon de loisirs polyvalent et adapté au quotidien pour tous les amateurs d'activités en plein air.

Données techniques

Longueur hors-tout	599 cm
Largeur hors-tout approximative	220 cm
Hauteur hors-tout	269 cm
Hauteur intérieure	190 cm

Les valeurs maximales ne sont en partie pas possibles pour tous les modèles ou seulement grâce à des options.

Ambiances intérieures



+ Tissu Gargano

Mobilier



+ Mobilier décor : Pearl Grey

Les plus de la gamme

- + Nouveau concept de véhicule avec une grande sensation d'espace et une flexibilité maximale pour le quotidien et les loisirs
- + Adapté au quotidien, agile et sûr grâce aux dimensions compactes d'un van
- + Structure Lifetime éprouvée avec tôle polyester renforcée en fibre de verre pour une excellente isolation
- + Grande porte d'une largeur de 115 cm à double battant et deux marchepieds électriques, facilitant le chargement, même des encombrants !
- + Hayon XXL avec baie intégrée - permet de charger facilement les équipements sportifs volumineux
- + Rails d'arrimage Airline stables pour une fixation flexible et fiable des objets transportés



Yoka Go Profilés

Données techniques



Yoka Go Profilés		Yoka Go T 1
Prix	€	50 290,-
Châssis de série		Ford Transit Rabaissé
Normes d'émission		Euro VI-E
Longueur hors-tout	cm	599
Largeur hors-tout approximative	cm	220
Hauteur hors-tout	cm	269 ¹⁾
Hauteur intérieure	cm	190
Poids tractable 12 % freiné/non freiné	kg	2000 / 750
Empattement	mm	3300
Dimensions couchage arrière L x l	cm	205 x 135
Nombre de couchages de série / max.		2
Motorisation de base		2,0 l TDCi Ford EcoBlue
Puissance kw (ch)		96 (130)
Masse en ordre de marche (+/-5%)*	kg	2360 (2242 jusqu'à 2478)*
Poids défini par le constructeur pour les équipements en option*	kg	985
Masse en charge maximale techniquement admissible*	kg	3500
Nombre de places carte grise (conducteur inclus)*		2 - 4 ○
Réfrigérateur, dont congélateur	l	35 ○
Réservoir eaux usées	l	10
Capacité totale du réservoir à eau propre / Capacité du réservoir à eau propre en ordre de marche	l	10 / 10
Dimensions porte de soute gauche/maximale	cm	73 x 28 ○

○ Équipement en option — Non disponible ● Équipement de série ◆ Obligatoire △ n.c. au moment de la publication



* INFO

En ce qui concerne la masse en ordre de marche indiquée, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur indiquée ci-dessus. Des écarts pouvant atteindre jusqu'à ± 5 % de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Dans le cas des dimensions définies par le fabricant pour les équipements en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Dethleffs définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Dethleffs est aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Le poids réel de

votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la capacité de charge supplémentaire réelle est inférieure à la capacité de charge minimale du fait d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule ainsi que la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu n'ont pas le droit d'être dépassées. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales. Vous trouverez une présentation détaillée de toutes les dépendances techniques obligatoires dans les explications des notes en bas.

Équipements de série

Châssis Ford	
Ford Transit Light surbaissé (3.499 kg), TDCi EcoBlue (2,0 l / 96 kW / 130 ch) Heavy Duty, boîte manuelle 6 rapports	●
Jantes acier16" (236/65 R16) avec enjoliveurs	●
Équipement du châssis Ford	
ABS, EBD, ESP, TCS, assistant de démarrage en côte, de vent latéral, de freinage de sécurité et d'urgence, contrôle de stabilité anti-retournement	●
Airbag conducteur	●
Airbag passager	●
Bavettes sur l'essieu arrière	●
Boîte de vitesse mécanique Ford à 6 rapports	●
Couleur de carrosserie blanche	●
Crochet d'attelage (Attention, limite d'autant la charge utile et le nombre de places carte grise) ²⁾	●
Kit anti-crevaision	●
Régulateur de vitesse	●
Réservoir carburant 70 litres	●
Rétroviseurs extérieurs réglables manuellement	●
Sièges conducteur et passager Captain Chair avec double accoudoir, pivotant	●
Système audio Ford DAB/DAB+, commandes au volant, dispositif mains libres, 4 haut-parleurs et antenne	●
Traction avant	●
Volant en cuir	●
Équipement extérieur	
Accès cellule par 2 marchepieds électriques confortables et larges	●
Épaisseur de plancher : 43 mm, épaisseur des parois latérales : 34 mm et épaisseur du toit : 35 mm	●
Isolation EPS (parois et toit)	●
Maxi double porte cellule d'une largeur de 115 cm	●
Maxi hayon (135x185cm) de large, comprenant une grande baie à projection	●
Pare-chocs arrière avec 3ème feux stop	●
Parois et face arrière en polyester	●
Puits de lumière 40 x 40 cm au dessus du séjour	●
Toit en polyester résistant aux intempéries	●
Design extérieur	
Couleur de carrosserie blanche	●
Design intérieur	
Mobilier décor : Pearl Grey	●
Tissu Gargano	●
Variantes de meubles	
Grande dinette face-face à l'arrière, transformable en grand lit double	●
Pré-équipement pour 3ème et 4ème places (2 rails de plancher encastrés pour accueillir chacun un siège individuel, y compris une ceinture à 3 points)	●
Rails d'arrimage pratiques au sol et sur la paroi latérale, comprenant des anneaux d'arrimage	●
Table multifonctionnelle à 3 pieds	●
Cuisine	
Système de rail d'accrochage MultiFlex (via les accessoires d'origine Dethleffs)	●
Installation électronique	
Batterie AGM 95 Ah	●
Central électrique EBL	●
Deux lampes LED rechargeables pratiques avec supports magnétiques autocollants, ainsi qu'un support magnétique avec clip	●
Nombre de prises 3x 12V, 5x 230V, 2x USB	●
Rail électrique avec deux spots LED	●
Installation eau	
Pompe à eau immergée	●

PACKS YOKA GO PROFILÉS

Packs	Pack X (store 3,0 m) (11936)
Caméra de recul (non compatible avec l'écran d'origine porteur)	x
Store Omnistor 3,0 m (manuel)	x
Prix au détail €	1 430,-
Prix spécial €	1 115,-
Votre avantage €	315,-
Poids supp. (kg)*	28.1

Packs	Pack châssis Ford (13814)	Pack Premium Camper (13715)
Climatisation avec filtre à poussière et à pollen	x	x
Boîte à gants verrouillable	x	x
Pack Intérieur Trend-Line	x	x
Phares avec éclairage de virage statique	x	x
Baguettes de protection latérales couleur carrosserie	x	x
Pare-chocs avant peint couleur carrosserie	x	x
Phares antibrouillard	x	x
Rétroviseurs extérieurs électriques et dégivrants	x	x
Jantes alu Ford 16 pouces, noire	x	
Essuie-glace avec détecteur de pluie	x	
Assistance au freinage d'urgence active (basée sur la caméra)	x	
Assistant de voies de circulation avec détecteur de somnolence, assistant de feux de route et assistant de maintien dans la voie de circulation	x	
Pare-brise chauffant	x	
Assistant de phares avec capteur jour/nuit	x	
Prix au détail €	6 200,-	3 310,-
Prix spécial €	4 705,-	2 470,-
Votre avantage €	1 495,-	840,-
Poids supp. (kg)*	10.15	13

Pack design (13813)	Prix €
Baies à cadre	775,-
Design extérieur YOGA	605,-
Prix au détail	1 380,-
Prix spécial	1 005,-
Votre avantage	375,-
Poids supp. (kg)*	2

△ n.c. au moment de la publication



* INFO

L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la capacité de charge. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle en question ou de l'implantation. Le poids total de l'équipement choisi en option ne doit pas dépasser la masse

définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Dethleffs définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales.

Équipement en option*

	Inclus dans le pack	Prix	Poids supp. (kg)*	Code	Yoka Go T 1
Châssis Ford					
Ford Transit Light surbaissé (3.499 kg), TDCi EcoBlue (2,0 l / 114 kW / 155 ch) Heavy Duty, boîte automatique 6 rapports (limite le poids tractable à 750 kg) ²⁾	—	4 335,-	45	155A	○
Ford Transit Light surbaissé (3.499 kg), TDCi EcoBlue (2,0 l / 114 kW / 155 ch) Heavy Duty, boîte manuelle 6 rapports	—	1 610,-	0	155S	○
Ford Transit Light surbaissé (3.499 kg), TDCi EcoBlue (2,0 l / 96 kW / 130 ch) Heavy Duty, boîte automatique 6 rapports (limite le poids tractable à 750 kg) ²⁾	—	2 720,-	45	130A	○
Équipement du châssis Ford					
Obturateurs de cabine Remis	—	655,-	5	13748	○
Équipement extérieur					
Lanterneau panoramique de cabine	—	1 270,-	6.1	243	○
Moustiquaire de porte pour maxi double porte cellule	—	400,-	6	13800	○
Porte de soute à gauche	—	605,-	3	331	○
Variantes de meubles					
3ème & 4ème sièges individuels avec ceinture de sécurité à 3 points et ISOFIX	—	3 025,-	62	13802	○
3ème siège individuel avec ceinture de sécurité à 3 points et ISOFIX	—	1 510,-	31	13801	○
Cuisine					
Glacière à compression (35 l)	—	1 310,-	19	13860	○
Multimédia					
Système audio Dethleffs DAB+, Apple Carplay et Android Auto ³⁾	—	1 655,-	2.3	13222	○
Installation chauffage					
Chauffage à air pulsé diesel 4 kW avec kit altitude intégré	—	2 015,-	7.31	11606	○
Installation électronique					
Batterie au Lithium complémentaire de 168 Ah (2ème)	—	3 085,-	21.5	13391	○
Installation eau					
Douchette extérieure eau froide	—	200,-	0.5	793	○
Sécurité					
Détecteur de fumée	—	100,-	0.2	1891	○
Extincteur 2kg	—	160,-	4	1878	○
Packs					
Pack Premium Camper	—	2 470,-	13	13715	○
Pack X (store 3,0 m)	—	1 115,-	28.1	11936	○
Pack châssis Ford	—	4 705,-	10.15	13814	○
Pack design	—	1 005,-	2	13813	○
Divers					
Documents d'immatriculation (COC)	—	225,-	0	15152	◆

○ Équipement en option — Non disponible ● Équipement de série ◆ Obligatoire △ n.c. au moment de la publication



L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la capacité de charge. Le poids en surplus indiqué pour les packs et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle en question ou de l'implantation. Le poids total de l'équipement choisi en option ne doit pas dépasser la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Dethleffs définit le poids maximal disponible

pour l'équipement en option installé en usine. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales. Dans le cas d'une surcharge, la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option augmente. Cette augmentation résulte de la capacité de charge plus élevée due au châssis alternatif. Le propre poids plus élevé du châssis alternatif et notamment le poids pour, le cas échéant, des variantes de moteurs plus lourds contraignantes (180 CV par ex.) doivent être déduits.

AVIS JURIDIQUES SUR LES INFORMATIONS RELATIVES AUX POIDS

Les indications et les contrôles de poids pour les camping-cars sont réglés dans tous les pays de l'UE de manière standardisée dans le règlement d'exécution de l'UE n° 2021/535 (jusqu'à juin 2022 : règlement d'exécution de l'UE n° 1230/2012). Nous avons regroupé pour vous et vous expliquons les principaux termes et les spécifications légales qui découlent de ce règlement. Nos revendeurs et le configurateur Dethleffs sur notre site Internet constituent une aide complémentaire pour la configuration de votre véhicule.

1. Masse maximale techniquement admissible

La masse maximale techniquement admissible (ou encore : masse maximale techniquement admissible à l'état chargé) du véhicule (par ex. 3 500 kg) est une spécification de masse définie par le fabricant que le véhicule ne doit pas dépasser. Vous trouverez des informations sur la masse maximale techniquement admissible du modèle que vous avez choisi dans les caractéristiques techniques. Si, au cours de son fonctionnement pratique, le véhicule dépasse la masse maximale techniquement admissible, ceci représente une infraction au règlement passible d'une amende."

2. Masse en ordre de marche

En termes simples, il s'agit de la masse en état de marche du véhicule de base avec l'équipement standard plus un poids forfaitaire de 75 kg pour le conducteur fixé par la loi. Elle comprend principalement les éléments suivants :

- le poids à vide du véhicule, avec sa carrosserie, y compris le plein des consommables comme les graisses, les huiles et les liquides réfrigérants;
- l'équipement standard, c'est-à-dire tous les objets d'équipements qui sont normalement contenus dans l'étendue de la livraison montés en usine;
- le réservoir d'eau fraîche intégralement rempli en état de marche (remplissage conforme aux indications du fabricant ;) et une bouteille de gaz en alu remplie de gaz à 100 %;
- le réservoir à carburant rempli à 90 %, avec le carburant;
- le conducteur, dont le poids – indépendamment du poids réel – est fixé à un forfait de 75 kg selon le droit en vigueur dans les pays de l'UE.

Vous trouverez des informations sur la masse en ordre de marche pour chaque modèle dans nos documents de vente. Il est important de savoir que, en ce qui concerne la valeur indiquée dans les documents de vente pour la masse en ordre de marche, il s'agit d'une valeur standard déterminée dans le cadre d'une procédure de réception par type et contrôlée par les autorités. Il est légalement autorisé et possible que la masse en ordre de marche du véhicule qui vous a été livré diverge de la valeur nominale indiquée dans les documents de vente. La tolérance admissible s'élève à $\pm 5\%$. Ainsi, le législateur UE tient compte du fait que certaines fluctuations se produisent pour la masse en ordre de marche, en raison des fluctuations de poids pour les pièces en sous-traitance ainsi qu'en raison du processus et des intempéries.

Ces divergences de poids peuvent être constatées à l'appui d'un exemple de calcul:

- Masse en ordre de marche selon les documents de vente : 2 850 kg
- Tolérance légalement admissible de $\pm 5\%$: 142,50 kg
- Marge légalement admissible de la masse en ordre de marche: 2 707,50 kg à 2 992,50 kg

La marge concrète des divergences de poids admissibles de chaque modèle se trouve dans les caractéristiques techniques. Dethleffs déploie de gros efforts pour réduire à un minimum incompressible les fluctuations de poids du point de vue de la production. Les écarts aux extrémités supérieure et inférieure de la marge sont donc très rares ; cependant, d'un point de vue technique, ils ne peuvent pas être totalement exclus malgré toutes les optimisations. Le poids réel du véhicule ainsi que le respect de la tolérance admissible sont donc contrôlés par Dethleffs par pesée de chaque véhicule à la fin de la chaîne.

3. Masse des passagers

La masse des passagers s'élève pour chaque siège prévu par le fabricant à un forfait de 75 kg, indépendamment du poids réel des passagers. La masse du conducteur est déjà comprise dans la masse en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2) et n'est donc pas à nouveau calculée. Dans le cas d'un camping-car avec quatre sièges autorisés, la masse des passagers s'élève ainsi à $3 \times 75 \text{ kg} = 225 \text{ kg}$.

4. Équipement en option et masse réelle

L'équipement en option (aussi : équipement additionnel) comprend, selon la définition juridique, toutes les pièces d'équipement optionnelles non contenues dans l'équipement standard, lesquelles sont montées sur le véhicule sous la responsabilité du fabricant – c'est-à-dire départ usine – et qui peuvent être commandées par le client (par ex. store-banne, support pour vélo ou moto, installation satellite, installation solaire, four, etc.). Vous trouverez des informations sur les poids individuels ou par paquet de l'équipement en option pouvant être commandé dans nos documents de vente. À ce titre, les autres accessoires installés en usine après la livraison du véhicule par le revendeur ou par vous personnellement ne font pas partie de l'équipement en option. La masse du véhicule en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2) et la masse de l'équipement en option monté en usine sur un véhicule concret sont désignées ensemble comme masse réelle. Vous trouverez l'indication correspondante pour votre véhicule après le transfert sous le chiffre 13.2 du certificat de conformité (Certificate of Conformity, CoC). Veuillez noter que cette indication est également une valeur standardisée. Étant donné que pour la masse en ordre de marche – en tant qu'élément de la masse réelle – une tolérance légalement autorisée de $\pm 5\%$ est valable (voir n° 2), la masse réelle peut aussi varier par rapport à la valeur nominale indiquée.

5. Capacité de charge et capacité de charge minimale

5. Capacité de charge et capacité de charge minimale

Le montage d'un équipement en option est également soumis à des limites techniques et juridiques : il n'est possible de commander et de monter en usine que l'équipement en option qui offre encore suffisamment de poids libre pour les bagages et les autres accessoires (capacité de charge), sans que la masse en charge maximale techniquement admissible soit dépassée. La capacité de charge résulte de la déduction de la masse en ordre de marche (valeur nominale selon les documents de vente, voir ci-dessus n° 2), la masse de l'équipement en option et de la masse des passagers (voir ci-dessus n° 3) de la masse en charge maximale techni-

quement admissible (voir ci-dessus n° 1). La réglementation européenne révoit pour les camping-cars une capacité de charge minimale fixe, qui doit au moins être disponible pour les bagages ou les autres accessoires non montés en usine. Cette capacité de charge minimale se calcule de la manière suivante :

Capacité de charge minimale en kg $\geq 10 * (n + L)$

Ce qui suit étant applicable : « n » = nombre maximal de passagers plus le conducteur et « L » = longueur totale du véhicule en mètres.

Dans le cas d'un camping-car d'une longueur de 6 m avec 4 sièges autorisés, la capacité de charge minimale s'élève donc par ex. à $10 \text{ kg} * (4 + 6) = 100 \text{ kg}$.

Afin que la capacité de charge minimale reste préservée, il existe pour chaque modèle de véhicule une combinaison maximale d'équipements pouvant être commandés en option. Dans l'exemple ci-dessus, avec une capacité de charge minimale de 100 kg, la masse en charge de l'équipement en option pour un véhicule avec quatre sièges autorisés et une masse en ordre de marche de 2 850 kg par ex. devrait s'élever au maximum à 325 kg :

3 500 kg	masse en charge maximale techniquement admissible
- 2 850 kg	masse en ordre de marche
- 3*75 kg	masse des passagers
- 100 kg	capacité de charge minimale
= 325 kg	masse maximale autorisée de l'équipement en option

Il est important de savoir que ce calcul part de la valeur standard fixée dans la procédure de réception par type pour la masse en ordre de marche, sans prendre en considération les écarts de poids admissibles pour la masse en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2). Si la valeur maximale admissible pour l'équipement en option de (dans l'exemple) 325 kg est presque ou complètement épuisée, il se peut donc que, lors d'un écart de poids vers le haut, la capacité de charge minimale de 100 kg soit certes garantie du point de vue calcul en appliquant la valeur standard de la masse en ordre de marche, mais que, en réalité, il n'existe aucune possibilité de chargement additionnel correspondante. Voici également un exemple de calcul pour un véhicule équipé de quatre sièges, dont la masse en ordre de marche réellement pesée est supérieure de 2 % à la valeur nominale :

3 500 kg	masse en charge maximale techniquement admissible
- 2 907 kg	masse en ordre de marche réellement pesée (+ 2 % par rapport à la valeur indiquée de 2 850 kg)
- 3*75 kg	masse des passagers
- 325 kg	équipement en option (valeur maximale autorisée)
= 43 kg	possibilité de chargement additionnel réelle (< masse nominale de la capacité de charge de 100 kg)

Pour éviter ce genre de situation, Dethleffs réduit encore, selon les modèles, le poids maximal autorisé de l'équipement total pouvant être commandé en option. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Dethleffs, soit aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Étant donné que le poids d'un véhicule concret peut uniquement être déterminé lors de la pesée à la fin de la bande, il peut arriver, dans des cas très rares, que malgré cette limitation de l'équipement en option, la capacité de charge minimale à la fin de la bande ne soit pas garantie. Afin de garantir la capacité de charge minimale y compris dans ces cas,

Dethleffs procédera alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons par ex. surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option.

6. Répercussions des tolérances de la masse en ordre de marche sur la capacité de charge minimale

Indépendamment de la capacité de charge minimale, vous devez aussi prendre en considération le fait que des fluctuations inévitables dues à la production de la masse en ordre de marche – vers le haut comme vers le bas – ont des répercussions en miroir sur la possibilité de chargement additionnel restante : si vous commandez notre exemple de véhicule (voir ci-dessus n° 3.) par ex. avec un équipement en option d'un poids total de 150 kg, il en résulte une capacité de charge calculée de 275 kg sur la base de la valeur standard pour la masse en ordre de marche. La possibilité de chargement additionnel réellement disponible peut diverger de cette valeur en raison des tolérances et être plus ou moins élevée. Si la masse en ordre de marche de votre véhicule est environ de 2 % supérieure (admissible) à celle indiquée dans les documents de vente, la possibilité de chargement additionnel passe de 275 kg à 218 kg:

3 500 kg	masse maximale techniquement admissible
2 907 kg	masse en ordre de marche réellement pesée (+ 2 % par rapport à la valeur indiquée de 2 850 kg)
3*75 kg	masse des passagers
150 kg	équipement en option commandé pour le véhicule concret
= 218 kg	possibilité de chargement additionnel réelle

Pour être sûr que la capacité de charge calculée soit réellement donnée, calculez à titre préventif les tolérances autorisées et possibles pour la masse en ordre de marche lors de la configuration de votre véhicule. Nous recommandons par ailleurs de peser le camping-car chargé avant de prendre la route sur une bascule non automatique et de déterminer, en respectant le poids individuel des passagers, si la masse maximale techniquement admissible et la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu sont respectées.